

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصناعة و الإنتاج الصيدلاني

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PRODUCTION PHARMACEUTIQUE

AGENCE NATIONALE DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES
A.N.P.P



الوكالة الوطنية للمواد الصيدلانية



N° 01./MIPP/ ANPP/ DG/ NOTE/2024

Alger, le 21 Janvier 2024

Note à l'attention des directeurs techniques Des établissements pharmaceutiques

Dans le cadre de l'optimisation de nos procédures de communication et de coordination, nous tenons à rappeler à l'ensemble des établissements pharmaceutiques que toute correspondance électronique concernant l'audit, l'inspection et les visites doit être exclusivement dirigée vers les adresses électroniques suivantes :

- direction_veille_technique@anpp.dz
- sd.inspection@anpp.dz

Ces adresses ont été expressément créées pour faciliter la réception, le suivi et le traitement efficace de toutes les informations relevant de ces activités au sein de l'ANPP

Toute correspondance adressée à une autre adresse électronique sera nulle et non avenue et ne sera pas traitée.

Nous restons à votre disposition pour toute clarification supplémentaire et vous remercions de votre collaboration.